



Service de l'urbanisme

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT D'EAU**

Espace réservé à l'administration

COMMENT PROCÉDER POUR L'OBTENTION DE VOTRE CERTIFICAT

- Veuillez suivre **chacune des neuf (9) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 7**, au Service de l'urbanisme situé au 275, rue Notre-Dame ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le certificat sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- Le coût du certificat devra être acquitté lors de l'émission du certificat.

IMPORTANT : Pour l'obtention du certificat, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec les règlements municipaux.

Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'émission du certificat. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Adresse :	
Numéro de lot :	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
Adresse courriel :				

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non : Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				

4 IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non : Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
N° de RBQ : «obligatoire»				

5 CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :	JJ	MM	AAAA	Date prévue de fin des travaux :	JJ	MM	AAAA
Coût des travaux					_____ ,00 \$		

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT D'EAU

6 INFORMATIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PRÉLÈVEMENT D'EAU	
Type d'ouvrage	<input type="checkbox"/> Pointe filtrante <input type="checkbox"/> Puit de surface <input type="checkbox"/> Puit tubulaire (puit artésien) <input type="checkbox"/> Autre : _____
Utilisation	<input type="checkbox"/> Consommation humaine <input type="checkbox"/> Arrosage <input type="checkbox"/> Autre : _____
Nombre de personne desservie	_____ Personnes
Capacité de pompage recherchée	_____ m ³ /jour

7 LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE	
<p>1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;</p> <p>2- Une copie de l'étude et des plans et devis, réalisé par un professionnel compétent membre d'un ordre professionnel, de l'aménagement du prélèvement d'eau tel que requis en vertu du <i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (R.R.Q., c. Q-2, r.35.2)</i>.</p>	<p>Aide-mémoire</p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

8 DOCUMENTS À FOURNIR APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX
<p>1- Vous devez fournir à la municipalité un rapport de forage, et ce, dans les 30 jours suivant la réalisation de ces derniers.</p> <p>Le rapport de forage doit être produit par l'entrepreneur ou le professionnel qui a supervisé les travaux et doit attester de la conformité de ces derniers avec les normes prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (R.R.Q., c. Q-2, r.35.2), tel que l'exige l'article 21 de ce règlement.</p>

Lorsque requis par la loi, prévoir la signature des plans par un membre en règle d'un ordre professionnel.

Le fonctionnaire désigné peut exiger tout élément requis pour établir la conformité d'un projet avec la législation et la réglementation applicable.

9 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE
<p>Nom : _____ Date : _____</p> <p style="text-align: center;">N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.</p>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, poste 2220.